

Séance du 29 juin 2026

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

➤ en exercice : 28

➤ présents : 23

➤ votants : 26

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle du Conseil à la Mairie de Bêlâbre, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Alain OVAN, Emmanuel MOYRAND, Hugues NICOLAS DE TREMELU, Florine TOUPET, Christelle CARTOUX, Anthony DUBUS, Marianne BIZET, Marie-Paule MOSSELIN-NATUREL, Nathalie LAURENCIER, Christel CHAPUT, Benoît VALET, Michèle BALLET, Dominique CARDON, Christelle RAOUI, Jean-Christophe PLANTUREUX, Laurent ALLILAIRE, Hubert JOUOT, Sylvie DELAUNE, Philippe GOURLAY, Thierry BARBIER, Spike GROËN, Marie-Laure FRISCH, Guylène MAUSSIRE.

Pouvoirs : Martine DUMAZET à Florine TOUPET, Christine DEJOIE à Laurent ALLILAIRE, Christian BREC à Thierry BARBIER.

Absents / Excusés : Alain COYAT, Stéphane CALARD.

Secrétaire de séance : Nathalie LAURENCIER.

♦♦♦♦♦

Délibération n° 2026-06-29.07

Objet : P.A.C.T. 2026 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du 1^{er} acompte de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le montant de la participation financière de la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT-Coopération) au titre 2026, s'élève à 32 000 €.

La subvention est versée à la CdC Marche Occitane – Val d'Anglin comme suit :

- un acompte de 60 %, à compter de la signature de la convention financière par les deux partenaires,
- le solde sur présentation, au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la signature de la convention financière : du bilan artistique financier détaillé des manifestations soutenues.

La Communauté de Communes verse aux organisateurs le 1^{er} acompte comme suit :

- Le Temps Suspendu	6 142,60 €
- Festiv'en Marche	3 697,26 €
- Association Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît	4 387,57 €
- Les Rencontres Photographiques	4 387,57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la répartition et le versement du 1^{er} acompte de la subvention 2026 de la Région Centre-Val de Loire aux associations comme indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe GOURLAY

La Secrétaire de séance
Nathalie LAURENCIER

Acte exécutoire, compte tenu de sa transmission en préfecture le 06 juillet 2026 et de sa publication le 06 juillet 2026



Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Président